

MICROTHIOL SPECIAL JARDIN

Date de préparation 04-janv.-2013

Date de révision 01-juin-2015

Numéro de révision: 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit	FCG02
Nom du produit	MICROTHIOL SPECIAL JARDIN
Synonymes	-
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Fongicide
Utilisation par les consommateurs	Emploi autorisé dans les jardins

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	Cerexagri s.a.s Bat. Galilée 3 Parc Saint Christophe 10 avenue de l'Entreprise 95863 CERGY PONTOISE FRANCE tel : +33 (0)1 30 17 88 00 fax : +33 (0)1 30 17 88 20
Adresse e-mail	fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
--------------------------	---

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59 Centres Antipoison : Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80 Lille : 0 825 812 822 Lyon : 04 72 11 69 11 Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 32 36 36 Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
--------	---

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R Xi;R36 R43

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Non dangereux

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Non dangereux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Un nuage de poussière peut s'enflammer brusquement au contact d'une flamme ou d'électricité statique.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Soufre	231-722-6	7704-34-9	80 - 90	Xi;R38	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119487295-27
Sodium hydroxide	215-185-5	1310-73-2	1 - 5	C;R35	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290)	01-2119457892-27

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction déconseillés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial Peut former des mélanges explosifs avec l'air
La combustion dégage des dérivés soufrés (SOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)
En cas de feu important :
Appareil de protection respiratoire isolant à air comprimé en circuit fermé (EN 145)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts
Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
Éviter la formation de poussières
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé
Conserver dans le conteneur d'origine
Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Soufre	10mg/m ³				
Sodium hydroxide		STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Sodium hydroxide 1310-73-2 (1 - 5)		Ceiling: 2 mg/m ³		STEL: 2 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Sodium hydroxide	STEL 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Vêtements à manches longues.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Effets locaux**

Inhalation	Ne s'applique pas. (WG formulation).
Contact oculaire	Pas d'irritation oculaire.
Contact avec la peau	Pas d'irritation de la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 1.35 mg/l (rat)

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

sensibilisation N'a pas d'effet sensibilisant.

toxicité à dose répétée NOAEL : (90d/rat/dermal) : 1000 mg/kg bw/day

Effets cancérogènes Aucun(e) connu(e)

EFFETS MUTAGÈNES Aucun(e) connu(e)

Effets sur la reproduction Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.063 mg/l (a.i)
CL50/48h/daphnie = 0.063 mg/l (a.i)
CL50/poisson/96 h = 0.063 mg/l (a.i.)

12.2 Persistance et dégradabilité

DT50 soil (Lab) : 90 days (proposed)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans les sols

Kow: 1.95 ml/g (a.i.).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
 Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

16. Autres informations**Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R35 - Provoque de graves brûlures

R38 - Irritant pour la peau

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Date de révision 01-juin-2015**Remarque sur la révision** sections mises à jour 2, 15, Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité